

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers

Ne pouvant assister au prochain conseil, nous souhaitons par la présente vous faire part de notre opinion au sujet de la proposition d'achat du moulin qui figure à l'ordre du jour.

Nous exprimons des réserves sur cette hypothèse, pour 4 raisons principales :

1. La compétence tourisme (promotion du tourisme, offices de tourisme..) est une compétence obligatoire et exclusive des Communautés de communes. Ce qui signifie que la commune ne peut se saisir de cette compétence
2. La communauté de communes dispose à cet effet des moyens financiers nécessaires à l'entretien des sites touristiques et peut lever des co-financements « tourisme » du Département et de la Région
3. La commune peut aujourd'hui et pourra plus encore à l'avenir bénéficier « gratuitement » des investissements de la com-com tandis qu'à l'inverse, devenue propriétaire, elle devrait en assumer les charges sans maîtriser la programmation liée à la compétence tourisme
4. Le poids de cette charge nouvelle risque de fort peser sur les finances communales pour l'avenir. Au delà du coût d'acquisition annoncé (20 000 euros ?), les coûts futurs d'entretien et de maintenance s'annoncent élevés : 35 000 euros indispensables pour la toiture selon la commission technique du moulin + les coûts non chiffrés des diverses mises au normes.

Ces montants nous semblent élevés alors que la commune doit par ailleurs assumer en financeur principal les missions qui lui sont confiées par la loi, tels l'entretien et la restauration de l'église. C'est pourquoi il nous paraîtrait sage de surseoir à cette option d'achat

Nous vous prions de bien vouloir annexer ce courrier au compte rendu du conseil.
Cordialement à tous

Monique Gaillard et Claude Taleb